

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mars 2018

DELIBERATION N° 13/03/2018 : BUREAU INFORMATION JEUNESSE - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU GRAND MONTAUBAN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 mars 2018.

Présents Titulaires : 44

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT, Monique VALAT à Marie-Claude BERLY.

Absent Excusé : 1

Monsieur, Jean-François GARRIGUES.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise PIZZINI

Ne participe pas au vote : Monsieur Jean-François GARRIGUES.

**Madame Danielle AMOUROUX donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-03-05-002 en date du 5 mars 2018 portant modification des statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-03-05-001 en date du 5 mars 2018 portant composition du Conseil Communautaire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n°60 en date du 23 avril 2014 portant élection des représentants du GMCA au BIJ,

Suite à l'extension du périmètre du GMCA à la commune de Lacourt Saint Pierre et à la modification du nombre de sièges du Conseil Communautaire, il convient de remplacer Madame Aline CASTILLO qui ne peut plus représenter le Grand Montauban Communauté d'Agglomération au Conseil d'Administration du BIJ.

Madame CASTILLO, jusqu'à lors conseillère communautaire, représentait le GMCA au sein du Conseil d'Administration du BIJ en tant que membre associé.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 15 mars 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- procéder à l'élection d'un représentant du GMCA, membre associé, au Conseil d'Administration du BIJ en remplacement de Madame Aline CASTILLO.

Il est fait appel à candidature.

Monsieur Pierre BONNEFOUS se porte candidat en remplacement de Madame Aline CASTILLO.

Entendu le présente exposé,

Après avoir procédé aux opérations de vote et en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'élire Pierre BONNEFOUS, représentant du GMCA, membre associé, au Conseil d'Administration du BIJ en remplacement de Madame Aline CASTILLO.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 MARS 2018

De sa publication le :

23 MARS 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 mars 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

